



Paris, le 22 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Convention collective nationale de la production agricole et des CUMA
Un site du réseau FNSEA pour accompagner les employeurs
dans ce nouveau cadre
www.convention-agricole.fr**

Le 15 septembre dernier, les partenaires sociaux agricoles ont signé la mise en place d'une convention collective nationale de la production agricole et des CUMA. Ce dispositif, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain, vient refonder le cadre juridique définissant la relation entre les employeurs et les salariés de la production agricole.

Comme le souligne le ministère de l'agriculture dans son communiqué de presse, cette avancée décisive pour la profession, vient apporter une preuve de la vitalité du dialogue social en agriculture. En dotant le secteur, régi jusqu'à par 130 conventions, d'un cadre national, cette convention sera la clé de voûte des négociations collectives à venir pour les 130 000 employeurs et le million de salariés concernés, tout en sécurisant la place inaliénable du dialogue social de proximité.

En donnant des gages et des perspectives aux salariés, cette nouvelle convention contribue à rendre plus attractif ce secteur d'activité en manque chronique de main d'œuvre. Désormais, une grille de salaires unique et une classification des emplois s'appliqueront à toutes les entreprises pour tous les employés de la production agricole et des CUMA.

En tant qu'organisation représentative des employeurs, la FNSEA se doit d'être à leur côté pour simplifier les démarches et leur apporter une information fiable et précise. Elle lance ainsi un site internet dédié www.convention-agricole.fr accessible gratuitement à tous les employeurs. Son innovation majeure réside dans un outil de classification sur mesure permettant de générer en quelques clics une fiche pour chaque salarié.

Contact presse :

FNSEA - Marion Fournier – 07 60 29 56 17 – marion.fournier@reseaufnsea.fr